

Comité des griefs des Forces canadiennes Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2009 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Comité des griefs des Forces canadiennes. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Comité des griefs des Forces canadiennes. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Comité des griefs des Forces canadiennes concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Comité des griefs des Forces canadiennes.

Les états financiers du Comité des griefs des Forces canadiennes n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Bruno Hamel, Président

Ottawa

21 juillet, 2009

Anne Sinclair, dirigeant principal des
finances

Comité des griefs des Forces canadiennes
État des résultats (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars)

Charges d'exploitation	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Personnel	4 271 841	4 539 875
Location de bureau et d'équipement	617 250	608 922
Autre services professionnel	480 915	436 793
Services informatique	231 882	286 268
Services de comptabilité et juridiques	136 699	149 478
Services de télécommunication	101 897	87 985
Services de formation	75 107	57 481
Voyage et réinstallation	63 306	137 165
Matériels informatique et équipement de bureau	60 344	42 292
Fournitures et approvisionnements	36 630	22 204
Services de communication	29 797	17 480
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	18 415	21 935
Publication	9 781	2 291
Affranchissement	8 468	8 299
Réparation et entretien	7 639	16 298
Provision pour réclamation	4 489	50 000
Services de protection	4 145	3 975
Intérêts	484	916
Total des charges	6 159 089	6 490 287
Revenus		
Revenus divers	249	5
Coût nets des opérations	<u>6 158 840</u>	<u>6 490 282</u>

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes
État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars
(en dollars)

Actif	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actif Financier		
Compte débiteurs et avances (note 6)	34 598	44 093
<hr/>		
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 4)	143 709	23 027
<hr/>		
Total	<u>178 307</u>	<u>67 120</u>
Passif		
Passif		
Créditeurs et frais courus (note 6)	533 473	402 706
Indemnités de départ pour employés (note 7)	692 809	692 421
Provision pour congés annuels	108 385	103 803
Provision pour passif éventuel (note 8)	-	50 000
<hr/>		
Total du passif	1 334 667	1 248 930
Équité du Canada	(1 156 360)	(1 181 810)
<hr/>		
Total	<u>178 307</u>	<u>67 120</u>

Obligations contractuelles (Note 9)

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

**Comité des griefs des Forces canadiennes
État de l'Équité du Canada (non vérifié)**

Au 31 mars
(en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Équité du Canada, début de l'exercice	(1 181 810)	(1 259 398)
Coût nets des opérations	(6 158 840)	(6 490 282)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (note 3)	6 034 721	6 222 018
Revenus non disponible pour dépenser	(249)	(5)
Changement de la situation nette du Trésor (note 3)	(141 749)	50 778
Services reçus gratuitement de d'autres ministères (note 10)	291 567	295 079
	<hr/>	<hr/>
Équité du Canada, en fin d'année	<u>(1 156 360)</u>	<u>(1 181 810)</u>

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes
État des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Activités de fonctionnement		
Coût nets des opérations	6 158 840	6 490 282
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans les résultats nets		
Amortissements des immobilisations corporelles	(18 415)	(21 935)
Services reçus gratuitement de d'autres ministères	(291 567)	(295 079)
Variation de l'état de la situation financière		
Diminution du passif et des avances	(85 737)	93 236
Augmentation ou diminution sommes à recevoir	(9 495)	(7 252)
	5 753 626	6 259 252
Besoins de trésorerie pour les activités de fonctionnement		
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	139 097	13 540
Activités de financement		
Encaissement du gouvernement du Canada	5 892 723	6 272 792

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité des griefs des Forces canadiennes

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

1. Mandats et objectifs

Le Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC) est une entité externe et indépendante qui a été créée à partir d'amendements à la *Loi sur la défense nationale (LDN)* approuvés par le Parlement le 10 décembre 1998. Les changements apportés à la LDN visaient à moderniser et à renforcer le système de justice militaire, en simplifiant le processus de traitement des griefs pour les membres des Forces Canadiennes. Le Comité a pour mandat d'effectuer l'examen des griefs afin de rendre des conclusions et recommandations impartiales et équitables avec célérité et sans formalisme au Chef d'état major de la Défense et au plaignant.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

- (a) Crédits parlementaires** – le Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC) est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Comité ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement** - Le Comité fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Comité est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Comité sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.
- (c) La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Comité. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- (d) Revenus :**
 - Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
 - Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
 - Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.
- (e) Charges** – les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:
- Les indemnités de congés annuels et compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif.
- (f) Avantages sociaux futurs**
- i. Prestation de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de pension de la fonction publique, un régime inter-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Comité au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Comité découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Comité n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
 - ii. Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût des indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- (g) Les débiteurs et les prêts** sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- (h) Passif éventuel** - Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif et une charge consignée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est indiquée dans les notes afférentes aux états financiers.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

- (i) *Immobilisations corporelles* - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Comité n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations sont du matériel informatique amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de 3 ans.

- (j) *Incertitude relative à la mesure* - La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Lorsque la direction prépare ses états, elle croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Comité reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans les exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

3. Crédits parlementaires- suite

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Coût nets des opérations	6 158 840	6 490 282
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire):		
Services reçus gratuitement	(291 567)	(295 079)
Indemnités de départs	(388)	(1 380)
Amortissement des immobilisations corporelles	(18 415)	(21 935)
Indemnités de vacance et congé compensatoire	(4 582)	62 284
Revenu non disponible pour dépenser	249	5
Remboursement des dépenses d'années précédentes	1 487	24 301
Autres	50 000	(50 000)
	<u>5 895 624</u>	<u>6 208 478</u>
Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire):		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>139 097</u>	<u>13 540</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>6 034 721</u>	<u>6 222 018</u>

(b) Crédits fournis et utilisés

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	6 433 323	6 158 459
Montants législatifs	545 107	617 129
Moins:		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	-	-
Crédits annulés: fonctionnement	(943 709)	(553 570)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>6 034 721</u>	<u>6 222 018</u>

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

3. Crédits parlementaires- suite

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 892 723	6 272 791
Revenu non disponible pour dépenser	249	5
Remboursement des dépenses d'années précédentes	1 487	24 301
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des avances	(4 503)	2 983
Variation des débiteurs	13 997	4 269
Variation des créditeurs - autres	104 680	(137 914)
Variation des créditeurs - AMG	(75 954)	35 398
Variation des salaires courus		20 778
Variation de l'encaisse	102 041	(593)
	<u>141 749</u>	<u>(50 778)</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>6 034 721</u>	<u>6 222 018</u>

4. Immobilisation incorporelles

(en dollars)

Catégorie d'immo.	COUT			AMORTISSEMENT CUMULE			2009	2008
	Solde ouvert.	Acqui-sitions	Solde clôture	Solde ouvert.	Amorti-ssement	Solde clôture	Valeur nette	Valeur nette
Machines et matériel	262 108	139 097	401 205	239 081	18 415	257 495	143 709	23 027

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 18 415 \$ (2008 – 21 935 \$).

5. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Débiteurs des autres ministères et organisme fédéraux	26 892	40 890
Avances aux employés	7 706	3 203
Total	<u>34 598</u>	<u>44 093</u>

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

6. Crédoiteurs et frais courus

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et frais courus:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Frais courus et salaires	332 642	230 600
Créditeurs – fournisseurs externe	179 736	75 056
Créditeurs – autres ministères et organisme fédéraux	21 095	97 050
Total	533 473	402 706

7. Avantages sociaux

- a) Prestation de pension: Les employés du Comité participent au Régime de pension de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de pension s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de service donnant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

Tant les employés que le Comité versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008-2009 les charges s'élèvent à 393 568 \$ (449 887\$ en 2007-2008), soit environ 2.0 (2.1 fois en 2007-2008) fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Comité relative au régime de pension se limite à verser des cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ: Le Comité remet des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	692 421	691 041
Charge pour l'exercice	388	1 380
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	692 809	692 421

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

8. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Comité dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour des réclamations totalisant environ 40 000\$ (50 000\$ en 2008) étaient toujours en instance au 31 mars 2009. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire ou de ne pas se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

9. Obligations Contractuelles

De par leur nature, les activités du Comité peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Comité sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici la principale obligation contractuelle pour laquelle une estimation raisonnable peut être faite:

(en dollars)	2010
Accommodation	590 638

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Comité est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Comité conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des affaires et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Comité reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie qui suit :

Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, le Comité reçoit gratuitement des services d'autres ministères (cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constaté comme suit dans l'état des résultats du Comité:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Cotisation de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	291 567	295 079

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèque offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par

le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Comité.